

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 06 AVRIL 2016**

Le mercredi 06 avril deux mil seize, à dix-neuf heures, s'est réuni en Assemblée Générale à PIERRES, Salle Maurice Leblond, le Comité du Syndicat Mixte de la Région de Maintenon pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères, sur la convocation du 30 mars 2016 de son président, Monsieur Daniel MORIN.

Assistaient à la réunion, les délégués des Communautés de Communes suivantes :

Communauté de Communes du Val de Voise:

Jack BENOIST, Henri FERRO, Michel BRISON, Gilles HALLINGER, Stéphane LEMOINE, Jocelyne PETIT, Michel REVERSE.

Communauté de Communes du Val Drouette:

Pierre BILIEU, Raynal DEVALLOIR, Jean-Pierre RUAUT, Dominique ZERHOUNI.

Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon :

Patrick ACLOQUE, Jean-Marc BODESCOT, Anne-Laure CARPIER, Thierry DELARUE, Jacqueline DEVINCK, Jacques GEFFROY, Ann GRÖNBORG, Daniel MORIN, Claudie PICHOT, Corine ROUERS, Danièle SAVILLE.

Communauté de Communes des Quatre Vallées :

Jacques AUGER, Alain BREBION, Jean-Luc GEUFFROY, Nicole CAILLEAUX, Jacques EMILE, Jean-Claude LOZACH, Dominique MAILLARD, René SCHOLL, Patrick OCZACHOWSKI, Jean-Claude SOLIGNAT, Didier PIERRE, Henry VIMARD, Patrick VILLERY.

Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise :

néant.

La Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise n'était pas représentée.

Excusés :

M. GARNIER, Mme LECOMTE, M. LEFEBVRE, M. LEBORGNE, M. PETIT, M. GIRARD, Mme COURAUD, M. LE BARS.

Assistaient à la séance :

M. CHEVALLIER receveur du syndicat, M. ELIAS agent technique du syndicat et Mme LAFONT secrétaire du syndicat.

1) Élection du secrétaire de séance :

Mme PICHOT, déléguée de la CC Terrasses et Vallées de Maintenon, est élue secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu de la réunion du 18 décembre 2015:

Monsieur le Président demande aux délégués présents, s'ils ont des remarques sur le compte rendu du 18 décembre 2015.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu du 18 décembre 2015 est adopté à la majorité et une abstention (M. FERRO).

3) Compte de Gestion 2015 :

Après présentation du Compte de Gestion 2015 de Monsieur le receveur par Madame le 1^{er} vice-président, celui-ci est voté à l'unanimité.

4) Compte administratif 2015 :

Après présentation du Compte administratif 2015 par Madame le 1^{er} vice-président, celui-ci est *voté à l'unanimité*.

EXERCICE 2015	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses	6 217 408,32	936 873,60	7 154 281,92
Recettes	6 704 543,37	1 011 548,93	7 716 092,30
Résultat de l'exercice	487 135,05	74 675,33	561 810,38
Résultat reporté 2014	228 558,51	450 567,97	679 126,48
Résultat de clôture 2015	715 693,56	525 243,30	1 240 936,86

5) Affectation des résultats 2015 :

Suite à l'approbation du compte administratif, il est proposé d'affecter les résultats 2015 comme suit :

- L'inscription sur la section de fonctionnement, en "Résultat de fonctionnement reporté" (compte R002) de la somme de + 715.693,56 €
- L'inscription sur la section d'investissement, en "Résultat d'investissement reporté" (compte R001) de la somme de + 525.243,30 €

Accord à l'unanimité.

6) Examen du Budget Primitif 2016:

Le budget primitif 2016 présenté comme suit, *est approuvé, à l'unanimité, tant au niveau de la Section de Fonctionnement qu'au niveau de la Section d'Investissement par les membres du Comité Syndical :*

Fonctionnement :

DÉPENSES		
Chapitres	Intitulés	Vote
O11	Charges à caractère général	6 317 144
O12	Charges de personnel	94 495
65	Autres charges de gestion courante	403 552
66	Charges financières	8 715
67	Charges exceptionnelles	0
O42	Dotations aux amortissements et provisions	161 464
O22	Dépenses imprévues	460 594
O23	Virement à la section d'investissement	0
TOTAUX		7 445 964

RECETTES		
Chapitres	Intitulés	Vote
13	atténuation de charges	392
73	Impôts et taxes	5 848 465
74	Participations	871 472
77	Produits exceptionnels	4 080
O42	Dotations aux amortissements et provisions	5 862
OO2	Excédent antérieur reporté	715 693
TOTAUX		7 445 964

Investissement

DÉPENSES					
Chapitres	Intitulés	Proposition	RAR	Vote	
13	Subventions	0	0	0	
16	emprunts	22 101	0	22 101	
O40	Subventions d'investissement transférées	5 862	0	5 862	
20	Immobilisations incorporelles	31 000	0	31 000	
21	Immobilisations corporelles	148 104	0	148 104	
23	Travaux de voies et réseaux	0	584 259	584 259	
O20	dépenses imprévues	48 410	0	48 410	
TOTAUX		255 477	584 259	839 736	

RECETTES					
Chapitres	Intitulés	Proposition	RAR	Vote	
OO1	Excédent d'investissement reporté	525 243	0	525 243	
10	Dotations, fonds divers et réserves	37 529	0	37 529	
13	subventions	0	115 500	115 500	
O40	Amortissements des immobilisations	161 464	0	161 464	
O21	Virement de la section de fonctionnement	0	0	0	
TOTAUX		724 236	115 500	839 736	

7) Taux applicable aux communes :

Sur proposition du bureau et de la commission finances, Monsieur le Président propose les taux suivants au Comité Syndical :

⇒ 19,50 % pour les communes ayant une collecte hebdomadaire pour les ordures ménagères et une collecte sélective à la quinzaine,

⇒ 20,40 % pour la commune de NOGENT LE ROI ayant deux collectes hebdomadaires pour les ordures ménagères et une collecte sélective à la quinzaine.

⇒ 20,40 % pour la commune de MAINTENON ayant deux collectes hebdomadaires pour les ordures ménagères et une collecte sélective à la quinzaine.

⇒ 20,40 % pour le centre-ville de la commune de GALLARDON ayant deux collectes hebdomadaires pour les ordures ménagères et une collecte sélective à la quinzaine (cf. délibération 2014-51 relative au zonage).

La variation de 0,90 point correspond à la collecte en C2.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont approuvé à la majorité et une abstention (M. DELARUE) les taux applicables aux communes pour le calcul de la TEOM 2016.

8) Produit de la TEOM 2016 pour les communautés de communes :

Les produits issus de l'application des taux votés aux bases foncières 2016 sont les suivants:

-CC des Terrasses et Vallées de Maintenon :	1.985.803,27 €
- CC du Val Drouette :	867.550,71 €
- CC du Val de Voise :	1.085.950,77 €
- CC des Quatre Vallées :	1.806.302,82 €

- CC Beauce Alnéoise : 52.857,09 €
soit un total de : 5.798.464,66 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont approuvé à l'unanimité les produits issus de l'application des taux votés aux bases foncières prévisionnelles 2016.

9°) Tarif de la redevance spéciale 2016

Considérant la délibération n°2015-50 relative à la mise en place de la redevance spéciale,

Considérant la délibération n°2015-52 relative au champ d'application de la redevance spéciale,

Considérant la délibération n°2015-53 relative aux critères définissant la grille tarifaire de la redevance spéciale,

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ont approuvé à l'unanimité la facturation tous les 6 mois, à compter du 1^{er} avril 2016, et à la majorité et une abstention (M. AUGER) la grille tarifaire comme présentée ci-dessous.

GRILLES TARIFAIRES			
GRILLE TARIFAIRE RS A LA LEVÉE (COLLECTE + TRAITEMENT + BACS)*3% SERVICE			
VOLUME	FORFAIT BAC	LEVÉE	
770 litres	25,59 €	16,00 €	/levée
360 litres	8,32 €	7,48 €	/levée
240 litres	6,12 €	4,99 €	/levée
120 litres	4,79 €	2,49 €	/levée

10) Questions diverses :

Monsieur le Président tient à remercier le Syndicat Culture Sport Loisirs Maintenon-Pierres qui accueillait le SIRMATCOM depuis 1994.

La séance est levée à 20 heures 33.

Le Président,

SIRMATCOM

Daniel MORIN.

